



## Réunion n°2

### GT Modification des fiches professionnelles Famille 35 – Informatique

Cette deuxième réunion s'est tenue le mercredi 13 avril 2011. La prochaine est prévue le 28 avril (10h-12h).

Les discussions au sein du GT ont permis pour cette réunion de dégager les points suivants :

- l'appellation « Ouvrier d'Installation et de Maintenance en Micro Informatique » sur les fiches actuelles pourrait être remplacée par : gr6 « Technicien Informatique », gr 7 « Technicien Informatique Spécialisé », HCA « Technicien Informatique Supérieur », HC B « Architecte de Système d'Information », terme restant à définir pour le HCC. Ces appellations permettraient de reconnaître une certaine technicité pour cette famille et d'être en phase avec les métiers réels existants hors DGAC. C'est aussi une façon de reconnaître les compétences des agents.
- Les premières options possibles par rapport aux compétences à la réunion 1 pourraient être :
  - o Bureautique et réseau local (Support / Gestion de Parc / Réseau local...) : à confirmer
  - o Architecture système et logiciel (Administration serveurs / Développement...) : à confirmer
  - o Le pôle de compétence se réunira en début d'année afin de limiter le domaine de révision des candidats, parmi tous les domaines possibles.
- La théorie pourrait s'organiser sur :
  - o QCM aux essais 6 et 7 (c'est le cas aujourd'hui)
  - o Rapport au HCA (étude de cas réelle pour utilité candidat et service)
  - o Mémoire en HCB et HCC
- La pratique pourrait s'organiser en :
  - o Questions ouvertes techniques en 6 et 7 (c'est le cas aujourd'hui)
  - o Maquette en HCA
  - o Soutenance en HCB et HCC
- Un tuteur sera nommé à partir du HCA pour coller au maximum au contexte de travail du candidat. Sa participation à l'essai sera à titre d'information, et permettra aux pôles de préciser le contexte de travail du candidat.
- Une fiche de « fonctions / outils » sera à remplir à l'inscription des essais par les candidats pour préciser les outils utilisés au quotidien, sur lesquels le candidat a une maîtrise optimale.
- Des formations seront définies par le pôle de compétence et porteront sur les domaines :
  - o Technologies en cours (ex : migration seven / administration linux / centre de support / langage de programmation...) en intégrant les différents niveaux (correspondant aux groupes).
  - o Architecture DGAC (ex : Angélique / Amelia / Internat / Regis...)
  - o Préparation Mémoire / rapport / soutenance (se rapprocher de l'ENAC)
  - o Ces formations seront actualisées chaque année en fonction des évolutions du métier.
  - o Ces formations seront accessibles par tous les OE, même hors passage d'essai.
  - o Ces formations sont complémentaires aux formations de préparation aux essais.

FO souligne que :

- Le niveau de passage de l'essai doit rester le même :
  - o Même si les fiches précisent les compétences attendues.
  - o Une restriction du champ d'interrogation lors d'un essai permet au candidat de ne pas travailler sur des sujets qu'il n'abordera jamais dans le quotidien : en région, nous avons plus des AIG généralistes et au CEDRe des AIG spécialisés.
- L'épreuve doit se dérouler au plus proche du travail quotidien du candidat, afin de prendre en compte les spécificités du service et le poste du candidat : fiche de « fonctions / outils » à l'inscription.

#### Vos représentants :

Cyril TANCOGNE (CEDRe), Franck DUPONT (CRNA-SO).

---